

①
TRIBUNAL

005379

11 MAI 94

ACOFI

Société Anonyme au capital de F. 250 000

Siège Social : 33, avenue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL
CRETEIL B 312 160 385

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 avril 1994**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,

Le douze avril,

A onze heures,

Les administrateurs de la société ACOFI se sont réunis en Conseil, 33, avenue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Alain Philippe ETLIN
- Monsieur Emmanuel PAQUOT

Est absent :

- Monsieur Jean-Luc PIERRELEE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Alain Philippe ETLIN préside la séance.

Monsieur E. PAQUOT remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur A.P. ETLIN, démissionnaire,
- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil qu'il l'a convoqué pour l'informer de sa décision de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société tout en souhaitant continuer d'exercer les fonctions d'administrateur.

Il demande que sa démission prenne effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de Monsieur E. PAQUOT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur E. PAQUOT Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur A.P. ETLIN, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1999.

Monsieur E. PAQUOT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, et précise démissionner de ses fonctions de Directeur Général de la société à l'issue de la réunion du présent conseil.

En sa qualité de Président, Monsieur E. PAQUOT assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur


Le Président

